



Fribourg, le 27 février 2023

## **Projet de révision totale de l'ordonnance sur le guichet de cyberadministration (OGCyb) transformée en Ordonnance sur le guichet virtuel (OGV)**

### **Réponse du Parti socialiste fribourgeois (PSF) à la Consultation**

Madame la Chancelière d'Etat,

Nous avons pris connaissance du projet et nous vous remercions d'avoir été conviés à la consultation. Après examen, nous formulons différentes remarques.

#### **I. Généralités**

Globalement, le Parti socialiste fribourgeois (PSF) ne comprend pas l'empressement du Conseil d'Etat à vouloir réviser l'OGCyb (OGV) sans attendre la réforme fédérale en cours. Par ailleurs, le PSF regrette fortement l'entêtement du Conseil d'Etat à imposer un moyen d'identification électronique fourni par une entreprise privée, en l'occurrence SwissID. Le PSF s'étonne que l'Etat indique dans son rapport explicatif que les critiques à ce sujet se seraient apaisées, ce qui n'est pas le cas. Le Conseil d'Etat n'ayant pas répondu à satisfaction aux craintes soulevées dans la question 2022-CE-51, le PSF ne peut soutenir une solution telle que proposée dans le projet de l'OGV.

En effet, le choix de la SwissID comme moyen d'identification électronique pour se connecter au guichet virtuel, sur lequel s'est porté le Conseil d'Etat, n'est pas acceptable et est contraire à la volonté populaire exprimée clairement par la population fribourgeoise le 7 mars 2021. Il convient en effet de tirer les enseignements du rejet de la loi sur l'identité électronique par la population suisse et fribourgeoise (62.19% de refus). Établir l'identité "physique" ou "numérique" fait partie des tâches régaliennes de l'Etat ; une gestion confiée à des entreprises privées n'est pas souhaitable et crée de réels risques pour des données aussi sensibles. Pour le PSF, il est clair qu'une solution développée par les pouvoirs publics doit être entreprise comme le font d'autres cantons.

Par ailleurs, le PSF considère que cette révision totale doit constituer l'opportunité de questionner et d'améliorer l'accès au guichet virtuel et l'inclusion numérique de manière générale. Cela ne semble pour l'heure pas être le cas. Aujourd'hui, nombreuses sont les catégories de la population à d'ores et déjà pâtir de la fracture numérique. Pour ne pas l'aggraver, le PSF rappelle que le guichet virtuel doit se montrer simple et accessible et que des mesures concrètes - autres qu'une simple aide en ligne ou par télécommunication – pour faciliter l'accès aux prestations du guichet virtuel aux personnes n'ayant pas de capacité en matière informatique doivent être prévues dans ce projet, ce qui n'est pas le cas. En effet, le service public, ce sont des prestations de qualité accessibles à toutes et tous.

C'est en ce sens que le PSF propose différentes propositions d'amélioration.

#### **II. Remarques spécifiques**

**art. 16 al. 1** *Moyens d'indentifications électroniques reconnus*

Pour le PSF, l'ordonnance doit mentionner clairement que seules les solutions développées par les pouvoirs publics doivent être mises en place.

Seul l'État, démocratiquement organisé, poursuit des objectifs d'intérêt public et de transparence. Le secteur privé, cherchant à maximiser ses profits, n'est pas en mesure de garantir de pareils objectifs et les risques d'abus de sa part sont ainsi considérables. Pour rappel, à l'image du peuple suisse, le corps électoral fribourgeois s'est prononcé le 7 mars 2021 contre un projet d'e-ID géré par des entreprises privés. Il convient de respecter la volonté démocratique. Le fait que SwissID soit actuellement en main de la Poste – seul réel argument de fond avancé dans la réponse à la question 2022-CE-51 – ne constitue en rien une garantie suffisante, dans la mesure où elle pourrait céder cette entreprise à d'autres acteurs et que rien ne permet de s'assurer qu'elle entend s'engager à long terme dans ce domaine.

**art. 18** *Expérience utilisateur et accessibilité*

Le PSF salue les efforts réalisés par la Chancellerie pour renforcer l'accessibilité du guichet virtuel aux personnes avec des troubles visuels, moteurs ou cognitifs. Cependant, cette couche de la population n'est pas la seule à pâtir d'un manque d'accès et de compétences en termes de numérique. Beaucoup de personnes n'ont pas les moyens financiers, le bon niveau de formation ou les compétences linguistiques suffisantes pour recourir aux outils numériques. D'autres, principalement les seniors, rencontrent des difficultés à y recourir parce qu'elles n'ont jamais appris à le faire.

Afin de démocratiser l'accès au guichet virtuel, et plus généralement de lutter contre la fracture numérique, l'ordonnance devrait, selon le PSF, comporter de réelles mesures d'inclusion numérique et d'assistance et non seulement d'une aide en ligne qui n'a pas de sens pour des personnes rencontrant déjà des difficultés avec les outils informatiques (art. 20).

Nous vous prions de croire, Madame la Chancelière d'Etat, à notre considération distinguée.

***Pour le Parti socialiste fribourgeois : Léo Tinguely - secrétaire politique***